

www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Journal Suisse de la Pêche / Décembre 2010

La fédération de pêche devient plus grande, plus puissante et... plus jeune !

L'assemblée des délégués de la Fédération Suisse de Pêche (FSP) à Zurich a apporté son lot de bonnes nouvelles : obtention du statut d'observateur dans la FSP par la fédération valaisanne, incitation à la collecte de signatures en faveur de la pétition contre les petites centrales hydroélectriques par deux pêcheurs actifs, championnat des jeunes pêcheurs et un délégué de 15 ans !

Plus grande : les Valaisans en tant qu'observateurs

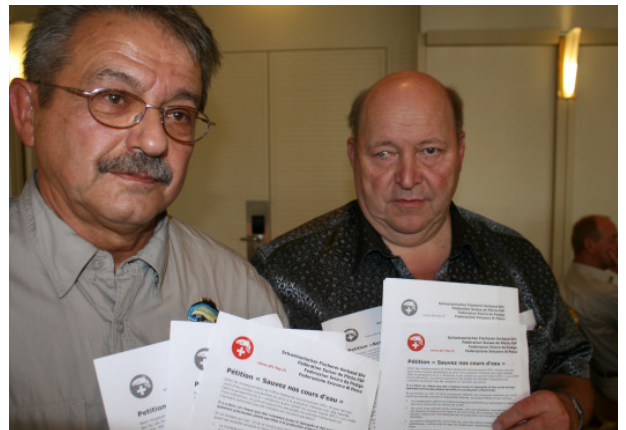
La croissance de la Fédération Suisse de Pêche se poursuit : à l'occasion de l'AD de Frutigen, de nouvelles sections avaient déjà pu être accueillies. À présent, à Zürich, l'AD a également approuvé la demande de statut d'observateur de la fédération cantonale valaisanne des pêcheurs sportifs. Stefan Wenger a présenté plus avant cette dernière, qui compte environ 3 000 membres : « Nous avons besoin de mettre en place des alliances et nous sommes convaincus que nous aurons plus de poids au niveau cantonal si nous faisons partie de la fédération faîtière suisse. Réciproquement, nous pensons que si celle-ci compte davantage de membres, elle sera encore plus influente. » Le président central Roland Seiler s'est réjoui de ce rapprochement du Valais et a déclaré en établissant un parallèle avec la relation homme/femme que le statut d'observateur correspond aux

fiançailles. « Mais celles-ci ne devraient jamais durer trop longtemps ». Il espère que le statut d'observateur se transformera en statut de membre d'ici 2012 au plus tard.

Plus puissante : résolution

La FSP a considérablement renforcé son action politique et a pu engranger de nombreux succès. « À présent, nous avons besoin d'un engagement résolu de la base dans le cadre d'une affaire politique », a lancé Kurt Bischof, responsable de la communication, aux délégués. « Nous avons besoin des fédérations cantonales, des sociétés et de chaque pêcheur pour pouvoir augmenter le nombre de signatures en faveur de la pétition contre la frénésie des petites centrales hydroélectriques. »

Un hommage a été rendu à Arnold Rauchstein et Robert Hürzeler pour leurs résultats exemplaires dans la collecte de signatures. M. Rauchstein a mené différentes actions avec la société de pêche sportive de March et a ainsi collecté 425 signatures. M. Hürzeler en a de son côté réuni 592 à lui tout seul. Il reste encore du temps jusqu'à la fin de l'année. Les fédérations cantonales doivent relever le défi, chaque signature compte.



Insufflateur de courage I : Robert Hürzeler (à gauche) et Arnold Rauchstein ont récolté de nombreuses signatures pour la pétition « Sauvez nos cours d'eau ».

Plus jeune : jeunes pêcheurs

La FSP souhaite populariser la pêche chez les jeunes générations. L'un des moyens d'y parvenir est le Championnat des jeunes pêcheurs qui a lieu les 18/19 juin 2011 à Liestal. Urs Campana a encouragé les différentes fédérations cantonales à constituer des équipes participantes dans leur région. Informations complémentaires :

www.jungfischermeisterschaft.ch/

En parlant de jeunesse : la Fédération Cantonale Bernoise de la Pêche a présenté lors de cette AD le plus jeune délégué en la personne de Simon Bucher, de Jens, 15 ans.

Bi.

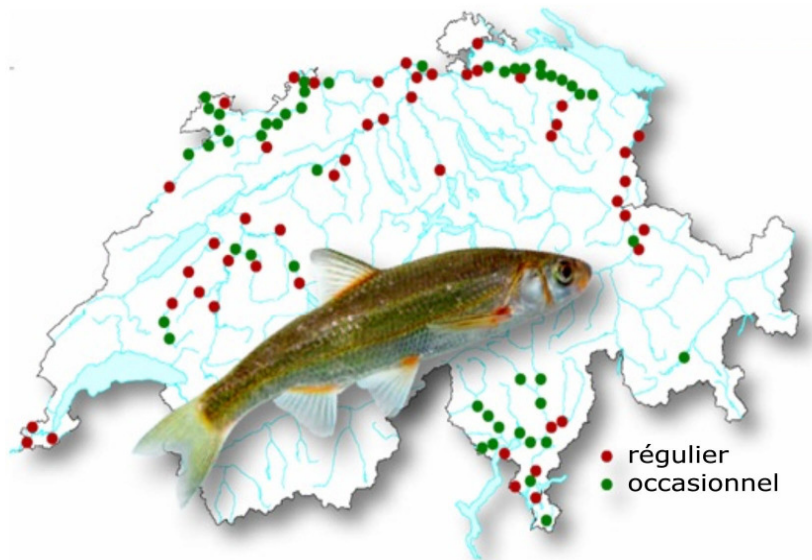


*Insufflateur de courage II :
Simon Bucher, 15 ans, le plus jeune délégué de
la Fédération Cantonale Bernoise de la Pêche.*

Il y a urgence pour les blageons

Ce petit poisson était autrefois très répandu. Rares sont aujourd'hui les fleuves où on le rencontre régulièrement. Si la nouvelle loi sur la protection des eaux n'est pas rapidement mise en application, la dernière heure du blageon, poisson de l'année 2010, pourrait sonner bientôt.

En 2010, la Fédération Suisse de Pêche (FSP) a, pour la première fois, élu poisson de l'année une espèce de poisson en danger. À l'occasion de l'année de la biodiversité, le blageon a délibérément été choisi en fonction de son importance pour la préservation des espèces plutôt que pour la pêche. De plus, la situation du blageon, qui fraie dans le gravier et aime les courants rapides, permet justement de montrer où résident les principaux problèmes dans la protection actuelle des cours d'eau. Alors que des informations sur la situation de peuplement sont décisives pour une protection efficace, c'est justement chez les espèces rares que les signalements d'observation ou de capture sont peu nombreux. Afin de rendre le savoir des pêcheurs actifs disponible pour la protection des espèces, la FSP a lancé un concours. Associés aux connaissances des services spécialisés cantonaux de



C'est notamment grâce à l'aide de pêcheurs et sociétés engagés que la carte de répartition actuelle du blageon et de son cousin méridional le strigione a pu être établie.

la pêche, les signalements d'observation et de capture des pêcheurs ont permis d'établir une carte de répartition actuelle du blageon en Suisse.

Deux espèces de blageon

D'après les connaissances les plus récentes, le blageon du Nord et celui du Sud doivent être considérés comme deux espèces indépendantes et sont

listés en tant que blageon (*Leuciscus souffia agassii*) et strigione (*Leuciscus souffia muticellus*) dans l'ordonnance relative à la loi sur la pêche de la Confédération. Les différences sont également très nettes en termes de peuplement. Si les strigiones restent quasiment présents dans toute leur aire de répartition initiale dans le Tessin, la répartition des blageons est beaucoup plus lacunaire. Ils ont complètement disparu dans certaines régions. Il existe à l'heure actuelle des populations stables dans la Birse, le Doubs et l'Allaine,

dans le bassin-versant de la Thur et localement dans le Rhin alpin. Dans le Mittelland oriental (Broye, Saane, Aar supérieur), les populations sont généralement réduites et dans le Mittelland central, on ne trouve plus que des spécimens isolés. C'est principalement dû à l'amenuisement de son habitat. Le blageon a besoin de cours d'eau structurés, avec des frayères de gravier propres. Les pêcheurs doivent veiller à une application rapide et efficace de la loi sur la protection des eaux. Les cours d'eau ont besoin de plus d'espace, ils doivent être re-

naturés et mis en réseau. La situation au regard des débits résiduels, des éclusées et des mouvements sédimentaires doit être considérablement améliorée.

La dernière heure du blageon n'a pas encore sonné, il reste quelques bons cheptels locaux qui pourraient servir de base à un repeuplement. Une première série de mesures de repeuplement couronnée de succès et la participation engagée des pêcheurs montrent que le blageon a de l'avenir.

Martin Huber

R. Seiler : « Les agriculteurs sont les plus grands empoisonneurs de cours d'eau de la nation »

Des mots très durs pour qualifier les agriculteurs lors de l'AD de la Fédération Suisse de Pêche parce que le lobby paysan torpille la révision de la loi sur la protection des eaux.

« Chaque semaine, les agriculteurs provoquent la mort massive de poissons dans nos cours d'eau » a tempêté le président central de la FSP Roland Seiler. Le plus souvent, selon lui, les empoisonnements sont dus à des erreurs de négligence lors de l'épandage du purin. À cela s'ajoute l'utilisation incorrecte de substances agraires toxiques pouvant avoir un effet mortel sur les poissons et les plantes. « C'est pourquoi nous avons besoin le long des cours d'eau d'étendues de terre ou zones tampon suffisamment grandes, dans lesquelles l'épandage de purin et de poisons agraires est interdit », selon R. Seiler. Or, l'union des paysans tente à présent de torpiller les dispositions d'exécution de la révision de l'ordonnance sur la protection des eaux et de faire

échec à la volonté que le Parlement a clairement exprimée en adoptant la loi sur la protection des eaux en décembre 2009. « C'est malin et ça mine la crédibilité du Parlement », selon R. Seiler. En effet, sans cette contre-proposition, la FSP n'aurait pas retiré l'initiative populaire « Eaux vivantes ». Au travers d'une résolution (voir ci-dessous), la FSP appelle le Conseil fédéral à ne pas se faire avoir par les paysans et à appliquer la loi sur la protection des eaux. Au préalable, Stephan Müller de



Stephan Müller de l'OFEV et Roland Seiler, président central de la FSP

l'OFEV a informé – objectivement – l'assemblée sur les dispositions d'exécution.

Kurt Bischof



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Résolution

Des eaux vivantes requièrent plus d'espace !

La Fédération Suisse de Pêche FSP

- salue** l'entrée en vigueur, décidée par le Conseil Fédéral, de la loi révisée sur la protection des eaux le 1^{er} janvier 2011, une loi adoptée par le Parlement en décembre 2009 en tant que contre-proposition à l'initiative populaire « Eaux vivantes » lancée par la FSP ;
- attend** des cantons et des centrales hydroélectriques une planification et une réalisation rapides des revitalisations nécessaires des cours d'eau aménagés ainsi que des mesures en vue de la réduction des effets négatifs de l'exploitation de l'énergie hydraulique (éclusées, équilibre sédimentaire, obstacles à la migration) ;
- souligne** l'importance essentielle de garantir durablement un espace suffisant aux cours d'eau afin que leurs fonctions naturelles et la protection contre les crues soient assurées ;
- insiste** pour qu'aboutissent l'aménagement et l'exploitation extensifs de l'espace réservé aux eaux exigés par le Parlement, qui permettent entre autres d'éviter la pollution des cours d'eau suite à l'épandage négligent de purin et à l'usage inapproprié de pesticides ;
- demande** que les surfaces définies en tant qu'espace des cours d'eau soient retirées des contingents cantonaux de surfaces d'assolement ;
- condamne** la tentative du lobby des agriculteurs de faire échec à la mise en application de la nouvelle loi sur la protection des eaux et ainsi de mettre en jeu la crédibilité du Parlement ;
- requiert** du Conseil fédéral qu'il garantisse une mise en œuvre rapide et méthodique des nouvelles directives sur la protection des eaux en intégrant des dispositions précises et énergiques à l'ordonnance sur la protection des eaux.

La présente résolution a été adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée des délégués de la FSP du 30 octobre 2010 à Zurich.